



FEU EN PLEIN AIR - FEU DE CUISSON

Résumé des principales mesures. Se référer au règlement 2019-27 pour les mesures complètes.

AUCUN PERMIS NÉCESSAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES

- ◆ La disposition d'un feu extérieur doit être telle qu'en aucun temps la sécurité des gens et des biens ne soit mise en danger.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES art. 2.4.5.5

- ◆ Le dégagement de toute matière inflammable doit être respecté selon les instructions du fabricant lors de l'utilisation d'équipements commerciaux.
- ◆ Lorsque de fabrication artisanale, la distance de dégagement doit être de **3 mètres** de toutes matières combustibles.



MESURES PRÉVENTIVES - DISTANCES DE DÉGAGEMENT



AVOIR À PROXIMITÉ UN
MOYEN D'EXTINCTION
TEL QU'UN BOYAU D'ARRSAGE



3 mètres



3 mètres

